

# LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

ABONNEMENT.  
une année, 6 fr.  
six mois, 3 50  
trois mois, 2  
Hors de la ville 4 fr.  
en plus par semestre.

PRIX des Insertions :  
20 cent. la ligne.  
Annonces judiciaires.  
7 centimes.

Cette Feuille paraît  
le Dimanche.  
On s'ABONNE :  
Au bureau du Journal  
Place du Marché,  
A ROANNE ;

Et à PARIS à l'Office-  
Correspondance, rue  
N. Dame-des-Vict. 46

## ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles qui ont un but d'utilité publique

### Réponse à qui de droit.

Celui qui attaque et ne signe pas son écrit commet un acte de lâcheté.

Républicain de la veille ou du lendemain, je ne dois compte à personne de mes convictions politiques, pas plus que de ce qui se passe dans mon intérieur domestique.

Dorénavant nous ne recevrons que des lettres affranchies.

### Bulletin local.

ROANNE, le 31 décembre 1848.

C'est demain le premier jour de l'an 49. Le *Nouvel Echo de la Loire* s'empresse de porter à ses Concitoyens ses vœux et

### Nos Souhaits.

Lecteurs, j'arrive à vous de souhaits les mains pleines. Choisissez et prenez ; oh ! mes vœux ne sont pas, comme j'en connais tant, quelques formules vaines, que la bouche grimace et que le cœur tout bas dément ; car c'est avec une ardeur bien sincère que j'ai dit ce matin, en quittant mon bonnet, et comme un bon chrétien en faisant sa prière :

O Seigneur, donne-nous, donne-nous, s'il te plait, pour nous étreindre tous, en cet an qui commence,

### Feuilleton.

#### LE JOUR DE L'AN.

ORIGINE DES ÉTRENNES.

De grandes institutions ont péri ; des usages frivoles sont venus jusqu'à nous, en traversant plusieurs siècles. Pour retrouver, par exemple, le type primitif des souhaits et des étrennes, dont le premier jour de l'an est l'occasion, il faut remonter aux Romains.

Ce peuple superstitieux, qui croyait que les présages se liraient des premières choses que l'on faisait, voyait ou entendait, s'imaginait également que le premier de l'an. Forcille des Dieux s'ouvrait plus facilement et qu'on n'y déposait aucune prière vaine. Le comte de Caylus nous a conservé deux monuments curieux des vœux que les Romains formaient réciproquement pour leur bonheur. Ce sont deux petits vases en terre cuite, sur le premier desquels ont lit : *annum novum faustum tibi, felicem tibi* (une année heureuse et fortunée à toi, — (sous-entendez *opto*, je souhaite). Sur le second, la même phrase est écrite, mais au lieu de *tibi*, il y a *mihi et filio* (à moi et à mon fils). Ainsi donc, dans ses souhaits de bonne année, un Romain n'oubliait ni ses enfans ni lui-même.

Aux vœux on joignait des visites et des présens qui consistaient en figues, en dattes et en miel, et que souvent on enveloppait de feuilles d'or. Ces

Et les vertus qui font l'homme digne de toi  
Et les dons de Plutus ; cette douce alliance  
Ne gâte rien, ainsi qu'assurent gens de foi.  
Vide sans te gêner ta corne d'abondance,  
Fais-la pencher sur tous ; donne à tous désormais  
Une part de tes dons. Féconde la semence  
Dont le cultivateur a chargé ses guérets ;  
Encombre ses greniers, emplis ses tonneaux vides,  
Donne au pauvre du feu, des vêtements, du pain.  
Au riche donne un cœur pour que ses mains avides  
Laissent parfois tomber, à qui lui tend la main,  
Quelques grains de son or, quelques mets de sa table.

Donne au brave marin qui sillonne les flots  
Une carène sûre et un vent favorable.  
Donne aux soldats la gloire, et fais que nos drapeaux  
Ne s'inclinent jamais devant nulle bannière.  
Donne à l'humanité qui vers toi tend les bras  
Un avenir meilleur, avenir qu'elle espère,  
Avenir qu'elle cherche et qu'elle ne voit pas.

Seigneur, garde un bon fils au père qui t'implore,  
Afin qu'en ses vieux jours, ses pas faibles, tremblants  
Trouvent un appui sûr. O Seigneur, donne encore  
A cette jeune mère un beau groupe d'enfants,  
Qui la rendent heureuse et dont elle soit fière ;  
Qui s'en aillent toujours dansant à ses côtés,  
Et que chaque matin elle offre la première  
Aux baisers paternels... Mais mes vœux sont montés  
Jusqu'au ton solennel ! Achevons ma demande  
D'un style un peu plus bas ; puisque je suis en train,  
Pour si peu ne cessons, car ma liste est bien grande !  
Et dommage serait de rester en chemin.

Donne à nos gouvernants une sage cervelle,

présens étaient comme nos bombons, un emblème de toutes les douceurs qu'on souhaitait à ses parents ou à ses amis pendant la nouvelle année. Les cliens offraient en outre à leurs patrons une pièce de monnaie, en signe de soumission et de tribut, et plus tard l'or remplaça la modeste pièce d'airain.

Ces offrandes annuelles, dont l'impôt s'est transmis, d'âge en âge, sans avoir jamais été régulièrement voté, portèrent dès les premiers temps, le nom d'*Etrennes* : Nonius Marcellus en rapporte l'étymologie. Le premier jour d'une année, qui devait être alors le premier du mois de mars. Tatius, roi des Sabins et l'associé de Romulus dans le gouvernement de la ville nouvelle, reçut un présent qu'il regarda comme de l'augure le plus heureux : c'étaient quelques branches coupées dans un bois consacré à *Strenua*, déesse de la force. Tatius, flatté de ce cadeau, qui honorait son courage, voulut qu'il se renouvelât chaque année et l'appela *Strenae*, du nom de la déesse sous l'invocation de laquelle il se plaça. C'est certainement à l'aide de ce mot que les français ont *barbarisé*, qu'ils ont formé celui d'*Etrennes*.

Les étrennes changèrent bientôt de dédicace. Quand Numa eut introduit deux nouveaux mois dans le calendrier, c'est à Janus qu'elles furent consacrées : aux calendes de janvier on célébrait sa fête par des danses et des réjouissances, et on lui offrait le gâteau *Janual*.

Les Romains persuadés que l'emploi du premier jour de l'année décidait de celui de tous les autres, ne les passaient pas entièrement dans le repos.

Donne, donne surtout aux tristes gouvernés  
Avec la patience, une large escarcelle,  
Et garde leurs écus d'être trop mal menés !  
Donne à l'ambitieux un bon vent de fortune  
Qui le pousse aux grandeurs avec rapidité.

De nos marchands entends la supplique importune,  
Et fais leurs gains égaux à leur avidité.

Procure à nos gourmands des huitres toujours fraîches,  
Du gibier fait à point et des vins les meilleurs.

Contre le froid tardif oh ! défends bien nos pêches  
Et ne nous donne pas un printemps sans primeurs.

Surtout garde le front de nos jeunes coquettes  
De l'outrage abhorré des rides et du temps ;  
Ne laisse pas grossir des tailles si bien faites

Et par pitié conserve aux vieilles quelques dents :  
Fais que nul ne se plaigne en cette heureuse année,

Fais que tous les joueurs centuplent leur enjeu,  
Fais que nulle santé ne se trouve ébranlée,

Fais que nul médecin ne chôme au coin du feu.  
Pour qu'ils puissent enfler leur poche insatiable,

Amène des procès sans nombre aux procureurs.  
Donne enfin le bon sens à ces pauvres plaideurs,

Et qu'entre deux plaçons, tranquillement à table,  
Sans noise, sans débats, ils vident leurs procès.

Amis lecteurs ! voici tous mes souhaits  
Bien exprimés ; Et pour payer mes peines  
Serait-ce trop que d'oser seulement,  
Vous demander pour mes étrennes,  
Un tout petit abonnement ?

POSTE AUX LETTRES.

Avis — Nous avons déjà publié les ins-

Les artistes et les ouvriers mettaient la main à l'œuvre, et ébauchaient quelques travail, seule ment pour éloigner le présage d'une année inactive.

Ce jour-là les consuls désignés prenaient possession de leur dignité : ils montaient au Capitole, revêtus d'habillements neufs ; ils immolaient au Jupiter Capitolin deux taureaux qui n'avaient pas subi le joug, et pendant ce sacrifice les flamines adressaient au ciel des vœux pour la prospérité de l'empire et pour le salut de l'empereur.

Sous le règne d'Auguste, le peuple, les chevaliers et les sénateurs venaient offrir des étrennes à l'empereur, et en son absence ils les déposaient au Capitole. L'argent n'était jamais employé à des dépenses personnelles, mais il servait à payer les statues de quelques divinités. Tibère trouvant que le peuple s'occupait trop long-temps des étrennes, dont les visites et les cérémonies duraient pendant une semaine, en restreignit l'usage au premier jour de janvier. Caligula et Claude son successeur, ne furent pas du même avis sur cette coutume : l'empereur cruel déclara qu'il daignerait accepter les étrennes qu'on lui offrirait ; l'empereur imbécille les proscrivit comme une importunité. Malgré l'anathème impérial, l'usage ne s'en perpétua pas moins chez les particuliers.

Cet usage se retrouve aussi chez les Grecs, qui donnaient à cette fête le nom de *Gamélie*, du mois *Gamélion*, qui, avant Méton, était le premier de l'année.

Dans l'ancienne Perse, le renouvellement de l'année était célébré avec beaucoup de solennité.

tructions qui ont accompagné la réforme postale. — Aujourd'hui nous bornons à annoncer que c'est **DEMAIN**, premier jour de l'an 1849, que la taxe des lettres sera uniforme par toute la France, la Corse et l'Algérie, etc. au prix de vingt centimes pour chaque lettre.

Nous sommes persuadés que maintenant personne se mettra dans le cas de frauder les droits de poste : quiconque serait pris en flagrant délit n'aurait plus à se plaindre de la rigueur des lois à ce sujet.

Le déluge de lettres qui vont partir de chaque bureau de poste le premier jour de 1849, sera donc immense. Espérons que la quantité remplacera la perte à laquelle le trésor s'est assujéti en diminuant le prix des lettres à 20 c., car il faut le dire avec vérité : c'eût été justice de partager la France au moins en deux zones postales et de fixer le prix du port des lettres suivant les distances : les besoins actuels du trésor exigeaient cette différence dans les prix. C'était trop cher de payer 70 c. pour Paris ; mais aujourd'hui c'est bon marché à 20 centimes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Jean-Baptiste Labarre, 1 fr. d'amende, pour n'avoir pas nettoyé sa cheminée.

Peironon André, 1 fr. pour café ouvert après l'heure.

Mondon cafetier, id. id.

Raymond Joseph, Bachelard, garçon de salle, et Penel Joannès, commis, tous les trois à 1 fr. d'amende pour avoir chanté dans les rues à min.

Jacques Martin, cafetier, 1 franc d'amende, pour café ouvert après l'heure.

Barret Claude, id. pour le même fait.

Joseph Bruis, de La Pacaudière, 6 fr. d'amende, pour voiture au grand galop.

Marguerite Chatenet, 1 fr. d'amende pour jet d'eau.

Sur les poursuites du Commissaire de police, les mariés Lagrèze, tenant un cabaret, route de Paris, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Roanne, le 30 du courant, à 6 mois d'emprisonnement, pour avoir aidé à faciliter la débauche de jeunes mineures.

Le 29 courant M. le Commissaire de police a fait arrêter un individu qui a refusé de dire son nom ; et qui est soupçonné d'être l'auteur de plusieurs vols. Cet homme s'est porté à des voies de fait envers les agents de police, et à des menaces atroces contre le Commissaire.

Dès l'aurore, un jeune homme d'une rare beauté allait l'annoncer au roi, et lui porter des présents symboliques. Eu abordant le prince, il lui disait : « Je suis Almobareck (c'est-à-dire béni) ; j'apporte la nouvelle année de la part de Dieu. » Les grands et le peuple se rendaient ensuite au palais du souverain pour lui présenter leurs hommages. On lui offrait un pain, dont il distribuait les morceaux à ses courtisans, après en avoir goûté lui-même.

En France, lors même que l'année commençait à Pâques, les étrennes se donnaient toujours le premier janvier : c'était se montrer fidèle à l'origine de cet usage qui avait été transmis aux Gaulois par les Romains victorieux. Pendant la révolution française, les étrennes furent supprimées comme contraires à la morale ; mais cette proscription dura peu, et bientôt elles reparurent avec plus d'éclat encore.

C'est en vain que les gens raisonnables ne voient plus là qu'une institution d'hypocrisie et de servilité ; dès que cet impôt s'appuie d'un côté sur l'orgueil, et de l'autre sur l'intérêt, nous croyons que rien ne peut le détruire, et qu'il se perpétuera comme tous les abus.

Dans la nuit du 26 courant, un vol consistant en 70 litres d'eau-de-vie, a été commis au préjudice de Mme. Gatteron, au café du théâtre.

vol. — Dans le courant du mois, un vol d'une somme de 600 francs environ fut commis, en plusieurs reprises, au préjudice du sieur Darcon (Jean) cafetier à Roanne, et dans sa maison d'habitation ; le sieur Clément Benoit, pris en flagrant délit de vol fut arrêté par les soins du commissaire de police et mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

THÉÂTRE DE ROANNE.

Demain lundi 1<sup>er</sup> janvier 1849, l'administration nous donnera pour étrennes, des jolies pièces presque de circonstance :

1<sup>o</sup> NAPOLEON ou le RETOUR DE SAINTE HÉLÈNE, à-propos national en 2 tableaux.

2<sup>o</sup> LES AMOURS DU SOIR, vaudeville en trois actes.

3<sup>o</sup> LA VEILLE DE LA BATAILLE de MONTMIRAIL, vaudeville en un acte.

Nous prédisons que la salle sera comble.

— Le 1<sup>er</sup> mars prochain, auront lieu les opérations du tirage au sort de la classe de 1848.

Les tableaux de recensement seront publiés les dimanches 28 janvier et 4 février prochain.

M. le Préfet a envoyé à MM. les Maires du Département des instructions à cet égard.

— M. Fialin-Persigny, notre compatriote, est le secrétaire particulier de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

— Plusieurs banquets démocratiques ont eu lieu à Paris, banquets auxquels on ne fait plus attention. Une de ces réunions s'intitulait : *Banquet des femmes démocrates*. Inutile de dire que bien des hommes étaient là pour embellir la société. Parmi eux nous avons remarqué M. l'abbé Tranchant, que nous avons vu pérorer à Roanne, dans les salles du collège et du théâtre, cherchant à capter des votes pour devenir représentant à l'Assemblée Nationale. — M. l'abbé Tranchant a porté ce toast : *au martyr du prêtre !*

Comme il y a plusieurs manières d'interpréter ces expressions, nous n'essayerons pas de les commenter.

GRANDE REVUE A PARIS.

Dimanche dernier, le Président de la République a passé la revue de la garde nationale sédentaire de Paris et de la Banlieue, des gardes mobiles, des régiments de la garnison parisienne, etc. ; deux cent mille hommes étaient sous les armes. — L'ordre et le calme le plus parfaits ont régné partout.

Quelques cris aussitôt réprimés de *vive l'Empereur* s'étant fait entendre, le Ministre de la justice a ordonné de poursuivre les auteurs de ces cris essentiellement institutionnels.

M. Louis Bonaparte était à cheval, tête nue, portant l'uniforme de Colonel de la garde nationale et le grand cordon de la Légion-d'honneur. Partout il a été

accueilli par des vivats, symbole d'un avenir meilleur qu'il s'efforcera de procurer à la France.

Le Président ayant aperçu le général Petit à la tête des vieux soldats invalides, s'est dirigé vers lui, et, lui prenant la main avec bonté, il lui dit :

« L'Empereur vous embrassa à sa dernière revue ; moi, je suis heureux de vous serrer la main en passant ma première. »

Pendant la revue, plusieurs gardes nationaux ont quitté les rangs pour présenter des pétitions au Président de la République.

— M. le Président a commandé la confection de 26 équipages et a fait acheter 50 chevaux pour garnir ses écuries. Ainsi, pour donner aux riches l'exemple, afin de procurer du travail aux ouvriers, le Président de la République commença le premier. C'est un moyen assuré d'exciter à la dépense et de faire circuler l'argent.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE.

2<sup>me</sup>. Session de 1848, (suite).

Division des Communes en sections pour les élections municipales.

Le Conseil, Général,

Sur le rapport de M. le Préfet,

Considérant, en droit, que les dispositions de la loi du 21 mars 1834, relatives à la division des communes en sections ne sont point abrogées, et que le régime républicain doit, plus que tout autre, assurer aux diverses parties des communes l'égalité des droits et des avantages ;

Considérant, en fait, que sur plusieurs points du département, les inconvénients qui s'étaient déjà produits dans d'autres circonstances, se sont renouvelés, avec plus de gravité, pour les dernières élections municipales, notamment dans les communes de Saint-Maurice-sur-Loire et de Boisset-Saint-Priest,

Est d'avis qu'il y a lieu d'opérer la division de ces communes en sections, conformément à la proposition de M. le Préfet, et de la manière suivante :

SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE.

1<sup>re</sup>. Section.

Elle doit être composée de la section cadastrale A et de la section B moins le bourg.

2<sup>me</sup>. Section.

Du bourg avec les sections C et D.

Chaque section nommera un nombre égal de conseillers municipaux.

BOISSET-SAINT-PIEST.

1<sup>re</sup>. Section.

Boisset.

2<sup>me</sup>. Section.

Saint-Priest.

Chaque section nommera un nombre égal de conseillers.

Foires et Marchés. — Création de Foires à la Croix-du-Sud, commune de Saint-Rirand.

Le Conseil Général,

Sur le rapport de M. le Préfet,

Vu 1<sup>o</sup> la demande de la commune de Saint-Rirand pour être autorisée à établir deux foires, l'une le 9 avril, l'autre le 9 septembre, au lieu de la Croix-du-Sud ;

2<sup>o</sup> L'avis des communes voisines appartenant soit au département de la Loire, soit au département de l'Allier, qui ont été consultées ;

3<sup>o</sup> L'avis du Conseil d'arrondissement de Roanne, qui rejette la foire au 9 avril et admet celle du 9 septembre ;

Considérant que, dans toutes les précédentes délibérations, fondées sur une expérience incontestable, le Conseil Général a reconnu et constaté le danger de multiplier, sans nécessité, le nombre des foires qui sont, trop ordinairement, une cause de dépenses et de perte de temps pour les habitants de la campagne ;

Considérant que ce danger général, souvent éprouvé, se démontre et s'accroît aujourd'hui par

les circonstances particulières dans lesquelles se produit la demande de la commune de Saint-Rirand ;

Considérant, en effet, qu'il ne s'agit pas, pour elle, d'établir une foire au chef-lieu, au centre des habitations, mais dans un endroit isolé, où se trouvent à peine quelques maisons, au milieu des bois, loin de toute autorité comme de toute surveillance ;

Considérant que les inconvénients se rattachant à une pareille situation ont été fortement représentés par les communes qui s'opposent à la création des foires demandées, et que l'avis de celles qui se montrent disposées à l'admettre ne repose sur aucune raison déterminante ;

Considérant qu'au nombre de ces communes, on trouve Ambierle, Saint-Haon-le-Châtel et Renaison, limitrophes de Saint-Rirand, ayant déjà dix foires, qui, placées à diverses époques de l'année, suffisent amplement aux véritables besoins du pays ;

Considérant, de plus, que trois de ces foires ont lieu, l'une le 6 août, l'autre le 29 et la troisième le 16 septembre, c'est-à-dire à très peu de distance de celle sollicitée par la commune de Saint-Rirand pour le 9 septembre.

Qu'ainsi tout concourt à prouver l'inutilité de cette création.

Est d'avis qu'il y a lieu de la rejeter.

*Ponts-et-chaussées.*

Le Conseil Général reprend et continue sa délibération sur le service des ponts-et-chaussées.

*Routes nationales.*

Un crédit de 245,000 francs a été accordé au département de la Loire en 1848, comme en 1847 pour l'entretien des routes nationales. Ce crédit ne permet de donner en moyenne pour l'entretien que 0,775 par mètres courant. Cette somme n'est pas suffisante pour un entretien normal, elle nécessite des dépenses, plus considérables, quand il s'agit de restaurer et de recharger à neuf les empièremens. Il faut reconnaître qu'il est peu de routes nationales aussi fatiguées que celles du département de la Loire, celles de l'arrondissement de Saint-Etienne surtout sont éraillées par les innombrables voitures qui les sillonnent sans cesse ; celles de l'arrondissement de Roanne supportent un grand accroissement de roulage depuis l'ouverture du chemin de fer d'Orléans à Bourges ; tous les transports qui vont du nord au midi, ou du midi au nord par le centre de la France, empruntent nécessairement aujourd'hui les routes qui traversent l'arrondissement de Roanne.

Le conseil appelle la sollicitude du Gouvernement sur des besoins qui s'accroissent tous les jours et demande que le crédit pour l'entretien des routes nationales dans le département de la Loire soit porté à l'avenir à la somme de 500,000 f. au moins, somme indispensable pour maintenir une bonne viabilité.

**Bulletin général.**

**PROCHAINE ARRIVÉE DU PAPE A TOULON.**

Les journaux du Midi qui nous arrivent à l'instant nous donnent comme certaine la prochaine arrivée du Pape, qui s'était embarqué sur le *Friedland*.

Puisse cette heureuse nouvelle n'être pas de nouveau démentie, et puissent nos hommages et notre amour venger la liberté des profanations commises en son nom sur la personne de la catholicité.

— La fameuse Icarie, ce pays de Cogne, vers lequel M. Cabet poussait tant de victimes, est un pays de misères où tous les adeptes croyaient trouver le bonheur ; ils n'y ont trouvé que déceptions.

Un jeune homme nommé Cornet, autre dupe des rêveries Cabet, supplie son père de lui envoyer de l'argent pour revenir en France et le tirer de l'infâme gouffre où de déplorables illusions l'ont entraîné.

O Cabet ! O charlatan ! O tourbe de charlatans socialistes, s'écrie le *salut public*,

à qui il suffit de quelques mois pour faire de la France un amas de misères.

ALLEMAGNE. Vienne, 20 décembre. Le 5<sup>e</sup>. bulletin de l'armée qui opère contre la Hongrie, annonce que le prince de Windisgraetz est entré dans Presbourg.

D'autres villes et villages ont aussi été occupés par l'armée Autrichienne.

On écrit de Tescheu, en Silésie, que les Hongrois, sur d'autres points, ont remporté plusieurs victoires sur les troupes Allemandes.

— M. Louis-Lucien Bonaparte, nommé représentant du peuple en Corse, vient d'arriver à Paris.

— Le 41<sup>e</sup> convoi d'émigrants Parisiens est arrivé à Bone le huit décembre. Il se composait de 980 individus. Toute la ville est allée les recevoir hors de ses murs ; ils ont été l'objet d'attentions délicates.

Ils sont destinés à peupler le village des Mondovi, entre Bone et Guelma.

— Le général Lamoricière, ci-devant ministre de la guerre, vient de partir pour Nantes.

— Un grand nombre d'ouvriers charpentiers sont occupés à dresser des travées de charpente sur des soubassements en maçonnerie, dans le grand carré des Champs-Élysées, afin de recevoir les produits de l'exposition de l'industrie, qui s'ouvrira au printemps.

— On écrit de Mircourt que le 19 de ce mois, un habitant de cette ville, âgé de 24 ans, a été frappé subitement d'un accès de folie.

Dans son délire, il se dirigea vers l'église paroissiale, au moment où l'on célébrait la messe, se déhabilla derrière le portail et s'introduisit dans la nef dans un état complet de nudité, au grand scandale des assistans et de plusieurs jeunes filles auxquelles il s'adressa.

On s'empressa de jeter sur ses épaules un manteau et de le conduire en prison. (*Impartial*).

— Jeudi, malgré le froid piquant qui faisait accélérer le pas aux promeneurs, une foule de curieux s'était arrêtée près des fossés qui terminent le jardin de l'Élysée-National, où le Président de la République se promenait. M. Louis-Napoléon Bonaparte ayant aperçu la foule à travers le rideau de peupliers, l'a saluée avec une dignité exquise, et la foule lui a répondu par les cris de : Vive Napoléon ! La foule était composée en majorité d'ouvriers.

Le gouvernement de Toscane vient d'envoyer à Paris M. Joseph Poniatowsky, fils du célèbre général polonais, pour le représenter près la République française, et M. Pierre Giannone, l'un des meilleurs poètes dont s'honore l'Italie, en qualité de secrétaire de légation.

On annonce une amnistie à Milan, à l'occasion de l'avènement du jeune empereur d'Autriche.

— Une partie des travaux à exécuter dans la commune de Vaise, pour le chemin de fer de Paris à Lyon, vient d'être mis en adjudication et soumissionnée par une association d'ouvriers à laquelle elle a été adjugée. Cette adjudication, quoique d'une importance très secondaire, n'en sera moins un essai très instructif de ce que l'on peut attendre du système sociétaire. S'il tourne à bien, si les associés, après l'entière confection des travaux, ont lieu de se féliciter de l'entreprise, ils pourront continuer leur œuvre sur des bases plus larges. C'est en ce sens que cet essai aura été utile.

— La princesse Bacciocchi, née Bonaparte, a traversé Lyon ces jours derniers, venant d'Italie et allant à Paris.

**Agriculture.**

**RÉFORME DANS LA CULTURE DES POMMES DE TERRE**

M. Leroy Mabile a adressé à la *Réforme Agricole* une note pleine de faits intéressants sur les moyens de faire disparaître la maladie des pommes de terre.

Ce moyen est très simple : il consiste à planter ce précieux tubercule non pas à la fin de l'hiver ou au printemps, comme on a l'habitude de le faire,

mais à la fin de l'automne, ou au commencement de l'hiver. Alors on récolte dès les premiers jours d'août ; les pommes de terre sont encore saines ; elles se conservent bien, et on a le temps de préparer la terre pour la couvrir de blé la même année.

Remarquez que c'est là tout simplement revenir aux lois naturelles, car dans la nature les tubercules restent en terre et repoussent leurs germes dès la fin de l'automne, sans attendre la fin de l'hiver.

Aussi a-t-on vu, ces dernières années, beaucoup d'exemples de pommes de terre qui, n'ayant pas été récoltées, parce qu'étant gâtées elles n'en valaient pas la peine, ont tout naturellement reproduit d'elles-mêmes une bonne récolte l'été suivant.

C'est donc par plusieurs plantations d'hiver successives que l'on verra disparaître rapidement le funeste fléau.

Et notez ce fait remarquable que, pendant que les plantations d'hiver obtiennent de si belles récoltes, les planteurs de printemps en obtiennent de plus en plus mauvaises. Cette année, des champs de pommes de terre sont restés sur place. On ne s'est pas donné la peine de faire la récolte. Il n'y a donc qu'à ouvrir les yeux et reconnaître qu'on ne saurait faire violence à la nature impunément.

Nous savons bien qu'il est des terres où la plantation d'hiver n'est pas possible ; mais pour-quoi choisir celles-là ? Est-ce que l'on sème la luzerne dans des terrains humides ? et faut-il pour cela abandonner la luzerne ? On plantera dans les terres qui le permettent, voilà tout.

Rien n'est plus simple et plus rationnel que cette indication, qui, d'ailleurs, n'est plus une pure théorie, mais le résultat d'un très grand nombre de faits. Aussi engageons-nous vivement les agriculteurs à y avoir égard.

Que chacun en ce moment, qui est justement l'époque favorable, plante donc un champ de pommes de terre sans perdre un jour de plus. Au mois d'août prochain il aura la solution par lui-même de cette grave question.

Et, pour commencer, que chaque propriétaire essaie dès à présent à semer quelques sillons : si le succès justifie notre assertion, l'expérience aura donc sanctionné une méthode incontestable.

**INTÉRESSANT ARTICLE D'AGRICULTURE.**

**PLANTATION DES CHATAIGNERS.**

(Suite).

Le châtaignier peut être planté dans toutes les parties de la France dont le climat lui est très favorable, et sa culture, quelque étendue qu'on lui donnât, ne diminuerait nullement celle de nos terres labourables, parce qu'il se plaît particulièrement dans les montagnes, et qu'il se contente des moindres substances végétales. Non-seulement il réussirait complètement dans nos nouvelles possessions en Afrique, mais il est plus que probable que son fruit se ressentirait de l'analogie du climat avec celui de Sardaigne, d'où nous viennent les premières châtaignes, et plus tard l'espèce supérieure que nous appelons marrons de Lyon, et qui, en Vivarais, portent encore le nom caractéristique de *Sardonne*, dérivé de Sardaigne.

Il est donc à présumer que sans étendre jusques là la mesure proposée pour la France, il suffirait de quelques plantations sur les lieux où l'on pourrait, dans le moindre délai, en connaître les avantages pour disposer les colons à adopter une culture dont les produits, une fois établis, exigent si peu de labour.

Les plantations de cet arbre, dont on pourrait sans prévention comparer les diverses propriétés à celle de cet arbre à pain de l'Amérique auquel on attribue une utilité si étendue et si variée, pourrait, devrait même entrer dans le plan du Gouvernement de repeupler nos forêts pour une part d'autant plus considérable, que son bois, moins dur en apparence que le chêne, n'est ni moins solide ni moins inaccessible à l'action de l'humidité, et que sa légèreté relative le fait préférer dans les ouvrages de charpente, de menuiserie et de tonnellerie : on peut juger de sa durée par l'état où on le trouve dans les plus vieux manoirs de notre ancienne France.

Les Suisses en extraient un suc colorant et mordant à l'usage de la teinturerie, et s'en font une

branche de revenu dont les teinturiers de Lyon sont les principaux tributaires.

A Paris: comme ailleurs, partout en un mot où on n'achète la châtaigne qu'en petites quantités numériques, et où on les paie fort cher, on ne pourra pas se figurer qu'elles puissent devenir jamais assez abondantes pour remplacer au besoin les pommes de terre et on ne verra dans ce projet qu'une utopie.

C'est qu'on ne sait pas, qu'on oublie que la pomme de terre n'est pas indigène de France, qu'avant qu'elle y eût été importée et en quelque sorte naturalisée, la châtaigne entraînait pour les trois-quarts au moins dans la nourriture de nos provinces de l'intérieur, tel que le Vivarais, les Cévennes, l'Auvergne etc. etc., et si à ce propos je m'élève un peu au-dessus de mon modeste sujet pour interroger quelques pages de notre histoire ancienne et moderne, je fais remarquer en passant que ce sont les peuples de ces mêmes provinces, vivant de châtaignes, qui, plus forts, plus durs et plus énergiques que ceux vivant de végétaux, de laitage ou d'autres aliments peu nourrissants, ont été les plus difficiles à conquérir par les Romains et les plus difficiles à soumettre dans nos dernières guerres de Religion, et ce n'est assurément pas sans raisons que je tire de ces rapprochements la conséquence que l'intérêt si précieux de l'hygiène de la race présente et des races futures, serait un autre puissant motif en faveur de ces observations.

Si on ajoute à toutes ces considérations que la châtaigne sèche et dépouillée est peut-être la plus saine de toutes les nourritures; qu'elle est essentiellement pectorale et anti-scorbutique, que n'exigeant d'autre apprêt que celui de cuire simplement dans l'eau, elle est presque spontanément à la disposition de celui qui a faim, qu'elle est enfin celle de toutes les substances alimentaires qui est la moins sujette à s'altérer, on concevra de quelle ressource elle pourra être pour notre marine et même pour notre armée de terre, quand elle aura atteint le degré d'abondance auquel elle ne peut manquer d'arriver, si on s'en occupe sérieusement.

Une objection qui se présente naturellement à l'esprit de ceux qui ne connaissent la châtaigne que par la petite consommation périodique qu'ils en ont faite, c'est que de même que les autres fruits en général, la châtaigne ne serait une ressource alimentaire que durant la saison de la récolte: mais cette objection n'en est une que pour ceux qui ignorent qu'il n'y a rien de plus facile et qui exige au si peu de travail que de la faire sécher, de la dépouiller de sa double enveloppe et de la conserver plus d'une année à l'autre, avec une saveur plus agréable et une qualité plus nutritive.

Une autre objection plus sérieuse, si elle était sans réplique, c'est la longueur de temps qu'exigeront, sinon les plantations, du moins leurs accroissements pour arriver à l'état de produit, ce qui ne serait pas une raison suffisante pour renoncer à un bien certain, et qui peut devenir plus tard de la plus impérieuse nécessité: mais cette objection ne porte-t-elle pas l'avis salutaire que si les vues qui sont ici exposées méritent quelque attention, on ne saurait s'en occuper trop tôt.

A ne juger que superficiellement l'ensemble de ce projet, ce serait une entreprise colossale; mais qu'on veuille bien prendre la peine de l'étudier sans prévention, et d'en discuter les difficultés et les avantages, et on reconnaîtra que le Gouvernement n'aura jamais aussi peu dépensé pour obtenir cependant, sans obstacles réels, le plus grand et le plus inappréciable de tous les résultats, celui de pourvoir à la subsistance d'un grand peuple et de le préserver pour long-temps, et peut-être pour toujours, de la plus redoutable de toutes les calamités, celle de la famine.

Si l'on m'interrogeait sur les principales mesures d'exécution à prendre, je répondrais humblement, mais avec confiance, qu'une fois le principe admis et revêtu de l'autorité de la loi, il ne faudrait qu'un petit nombre de dispositions organiques ou réglementaires.

Ma première pensée serait d'ordonner des semis sur une partie des terrains disponibles dans les forêts de l'état.

Je mettrais au premier rang de tous les moyens et de toutes les conditions de succès, d'affecter à première année seulement, une prime de 20 centimes à chacun des six premiers millions de plantations, et cette prime serait équitable-

ment et exclusivement répartie entre les départements désignés d'avance pour avoir la principale part dans l'exécution de la mesure générale.

Je recommanderais aux préfets et aux conseils généraux de ces mêmes départements, la création des pépinières nécessaires au service de chaque localité.

J'exhorterais les propriétaires de montagnes, moines et terres stériles de les peupler, non de taillis, mais de châtaigniers, arbres, et cette exhortation ne pouvant avoir à leurs yeux d'autre but ni d'autre fin que d'augmenter leur bien-être particulier, l'intérêt personnel deviendrait l'auxiliaire de l'intérêt général. Je ne serais même pas éloigné d'accorder de petites récompenses à ceux qui, par leurs exemples et leurs conseils, auraient ostensiblement exercé une utile influence sur les déterminations des autres propriétaires.

Dans mes instructions aux maires des communes rurales, je leur parlerais moins de devoirs et de responsabilité, que je n'exciterais leur émulation, en montrant à ceux qui seconderaient les vues du Gouvernement avec plus de zèle ou d'habileté, la perspective plus ou moins éloignée, mais certaine, d'une de ces marques de distinction qui sont aujourd'hui si recherchées.

Je nommerais enfin, pour chaque département où besoin serait, un commissaire ou agent spécial temporaire qui, sous les ordres et la surveillance du préfet, serait chargé de diriger activement l'opération, de se procurer les plants nécessaires pour les premières plantations, d'indiquer les lieux les plus propres à ces plantations, d'enseigner les bonnes méthodes de l'ensemencement et de la culture du maïs, ainsi que les procédés en usage pour faire sécher la châtaigne, et la dépouiller de sa double enveloppe. Et enfin tout ce dont on aura partout intérêt d'être instruit pour tirer le meilleur parti de ces deux branches de produits.

J'aurais grand soin, par exemple, de ne prendre pour ces agents spéciaux que des hommes d'une moralité reconnue et ayant les connaissances pratiques nécessaires pour s'acquitter convenablement de leur mission.

Je dois être persuadé (dit l'auteur), Monsieur le Ministre, et on ne s'aurait l'être d'avantage, que toutes les observations qui viennent de vous être soumises réclament, depuis le commencement jusqu'à la fin, toute votre indulgence; mais j'ose espérer qu'à défaut d'autre mérite, vous leur accorderez celui d'être l'inspiration du patriotisme désintéressé d'un homme de 75 ans, qui, dès l'âge de 18, participait, sur nos frontières, à la défense du sol de la patrie et qui n'a pas voulu terminer son obscure carrière, sans tenter au moins d'être encore une fois utile à son pays.

Puisse la démarche que j'ai pris la liberté de faire auprès de vous, être à vos la preuve la plus manifeste de mon humble et sincère confiance dans votre caractère, ainsi que du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

M. le Ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, VIGNAL.

Ancien Sous-Chef des Contributions Indirectes, demeurant au Coteau, près de Roanne.

### Annonces Judiciaires.

#### VENTE

#### PAR LICITATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> Julliéron, notaire à Roanne,

Le lundi 15 janvier 1849, à 10 heures du matin,

DE DIX ARTICLES

### D'IMMEUBLES,

Situés à Pouilly-les-Nonnains,

Appartenant aux consorts JAILLY,

Composés de bâtiments d'habitation, de terres, vignes et prés,

#### AUTRE VENTE

Pardevant M<sup>e</sup> Guinault, notaire à Charlieu,

Le 11 janvier, 11 heures du matin.

### D'UNE MAISON

et

### D'UNE TERRE,

Situés à Rajasse, commune de Fougy,

Appartenant aux consorts Prost.

#### VENTE

#### Par Expropriation Forcée,

Devant le Tribunal de Roanne,

Le mardi 16 janvier 1849,

### D'IMMEUBLES,

EN ONZE ARTICLES

Situés sur la commune de Combres,

Appartenant aux mariés Rivière et Cherpin.

#### AVIS DIVERS.

### M<sup>me</sup> DUMAS-LABARRE

Quai du Bassin à ROANNE,

Annonce qu'elle a reçu une quantité assez considérable de CHARBONS gros et menu des mines de Blangy, première qualité, qu'elle livrera à des prix très-modérés.

SIX MOIS :

UN AN :

PARIS.

2 fr.

1 fr.

DÉPARTEMENTS.

5 fr.

2 fr.

ÉTRANGER.

4 fr.

3 fr.

#### PRIX DE L'ABONNEMENT :

M. ALEXANDRE PIERRE ET C<sup>ie</sup>, Rue des Noyers, 27 à Paris, Administrateur du journal **LE NAPOLEON**, informent leurs lecteurs que tout nouvel abonnement d'un an donne droit à tous les numéros parus, et en plus, sans augmentation, à tous les Journaux, Feuilles volantes, Biographies, Chansons, Cartes, Gravures, et toutes les Editions faites pendant le premier trimestre. Les abonnements doivent être envoyés franco en un bon sur la poste.

#### JOURNAL MENSUEL.

# LE NAPOLEON,

— Mercuriales. Peu de variations.

ROANNE, Imprimerie CHORGNON,